

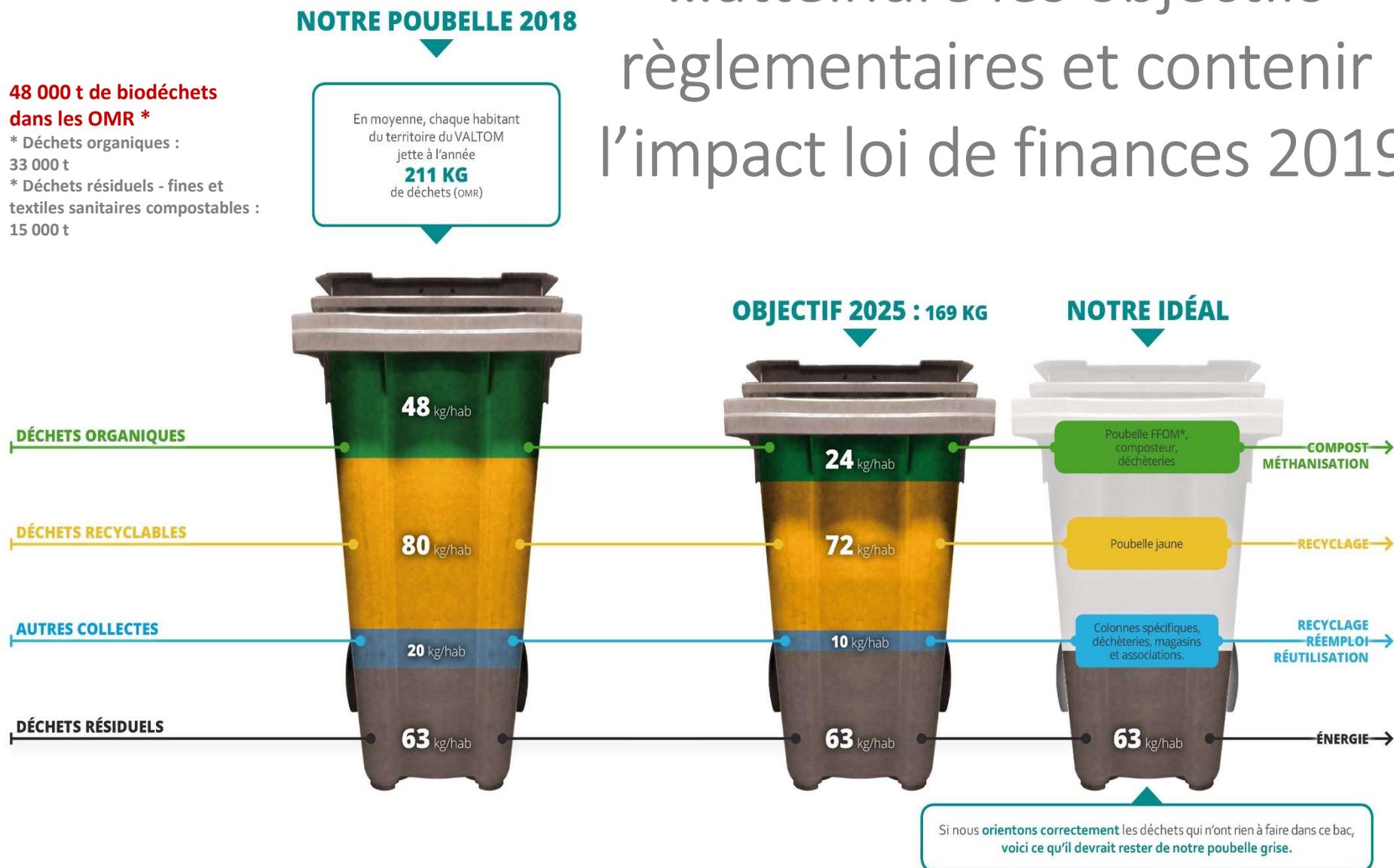


Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques (STGDO) sur le territoire du VALTOM

Délibéré le 20 juin 2019

Enjeux : Urgent d'agir pour...

...atteindre les objectifs réglementaires et contenir l'impact loi de finances 2019



Des obligations réglementaires

- Tri à la source des biodéchets pour tous au 1/01/2024
- - 50% de gaspillage alimentaire en 2030
- 55% de valorisation matière des déchets non dangereux non inertes en 2020, 65% en 2025

STGDO

Une pression fiscale grandissante

- Augmentation de la TGAP
- Surcoût = 2,5 M€ à partir de 2021

Des objectifs environnementaux à fin 2024

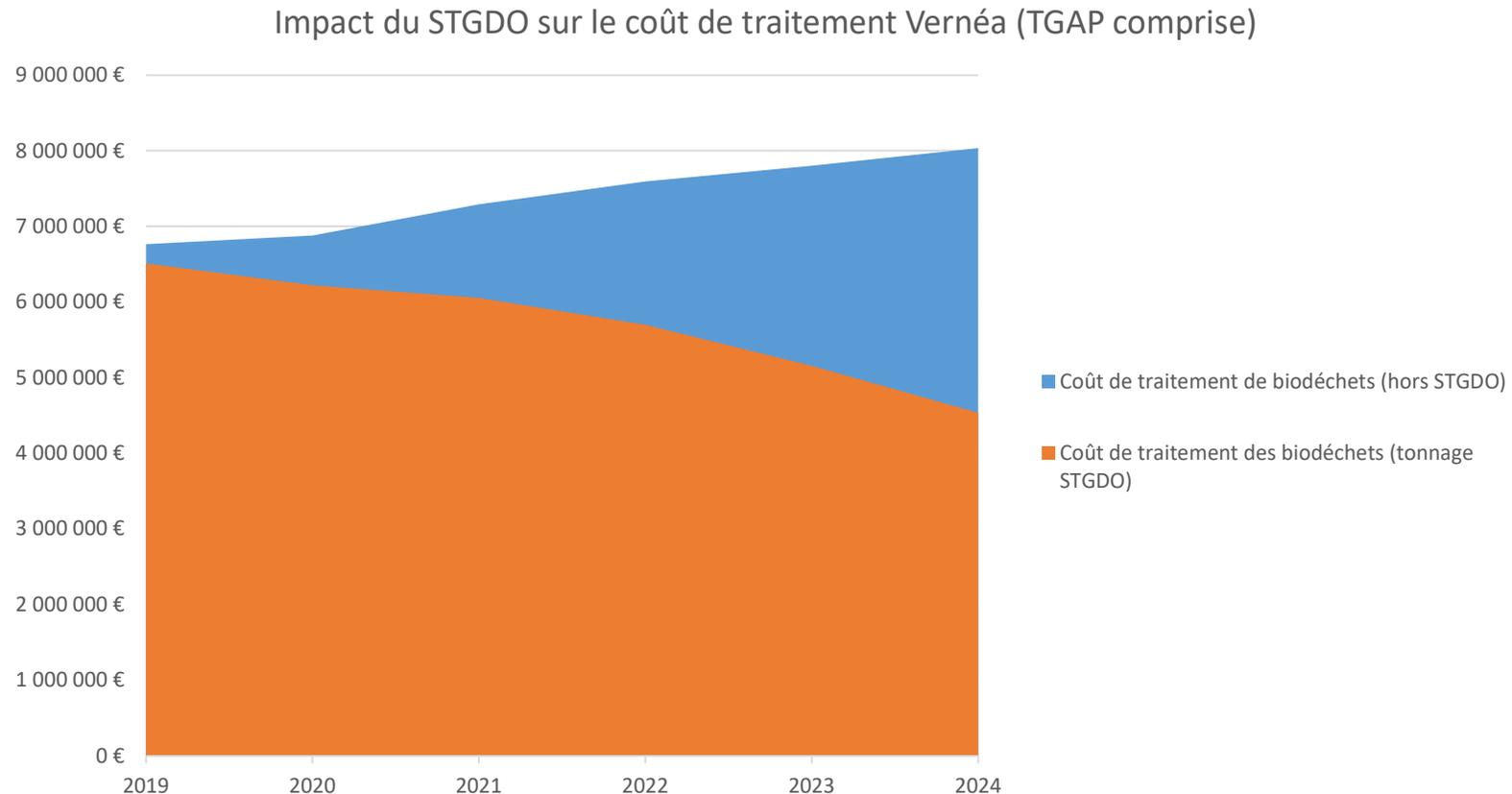
- - 50% de biodéchets / OMR, soit - 24 000 t
- 3 fois plus de biodéchets alimentaires méthanisés, de 3 600 t à 12 000 t
- - 12% de déchets verts dans les déchèteries, de 43 000 t à 38 000 t

Les actions :

Renforcer et adapter les actions existantes

LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE	Dispositif de communication vers les foyers	
	Restauration collective	
COLLECTE DES BIODECHETS	Collecte gros producteurs	
	Collecte en porte à porte	
	Collecte en point d'apport	
COMPOSTAGE	Réseau de guides et maîtres composteurs	Compostage individuel de jardin
		Compostage en pied d'immeuble
		Compostage de quartier
		Compostage en établissement
DECHETS VERTS	Réseau de guides et maîtres composteurs	Broyage à domicile + DV communaux
		Broyage sur aires d'apport
		Jardinage au naturel
		Compostage des tontes
		Compostage en cimetière

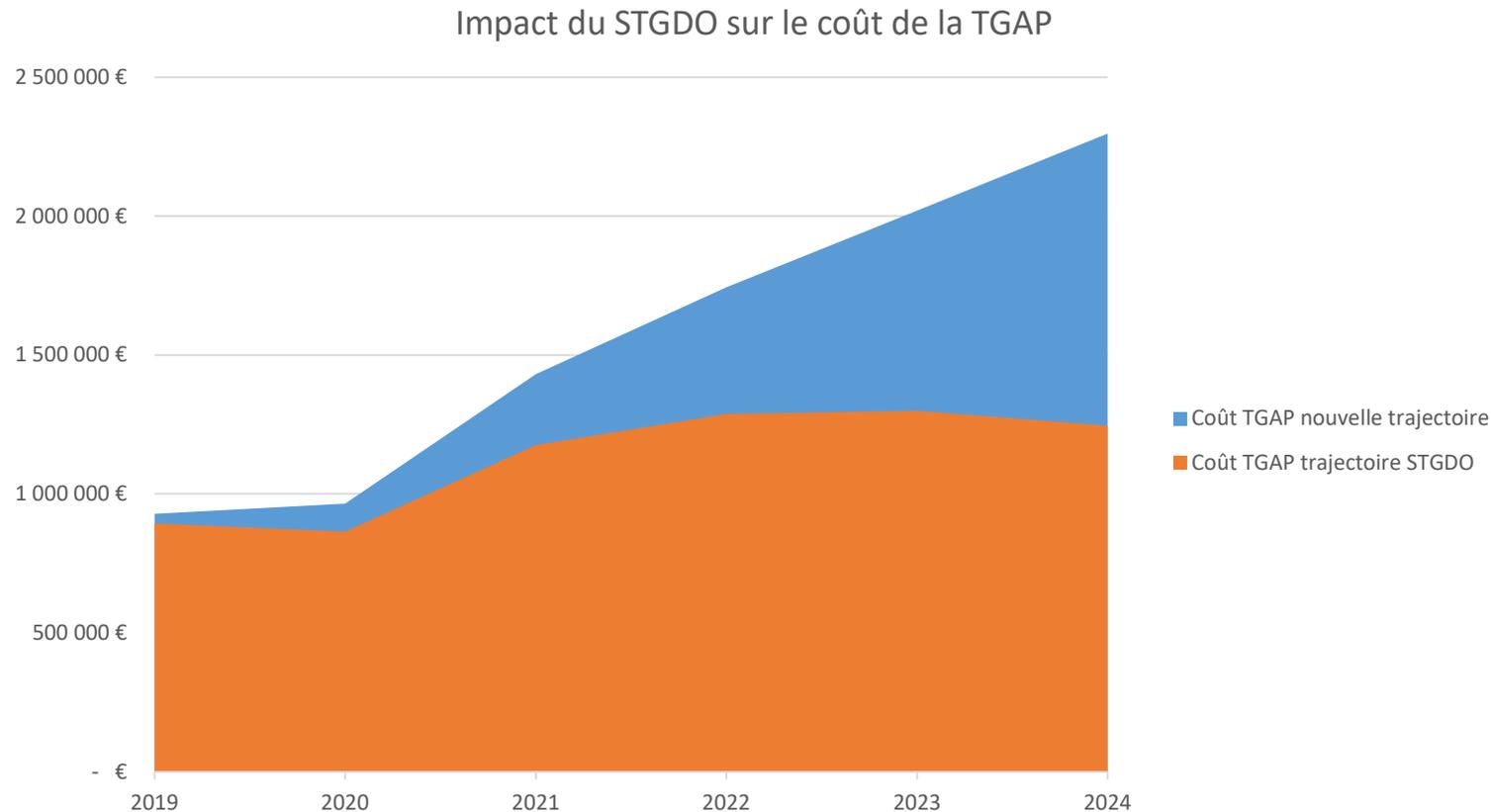
Impact de la trajectoire STGDO sur les coût de traitement Vernéa (TGAP comprise)



La trajectoire des coûts de traitement des biodéchets (sans déploiement des actions STGDO) permet d'estimer ces coûts à 8 M€/an en 2024.

Les actions déployées dans le cadre du STGDO doivent permettre d'économiser 43% des coûts de traitement des biodéchets en 2024, soit au global 10,2 M€ réaffectés au financement du STGDO sur la période 2019-2024.

Maîtrise du surcoût du à la nouvelle trajectoire de la TGAP à l'enfouissement

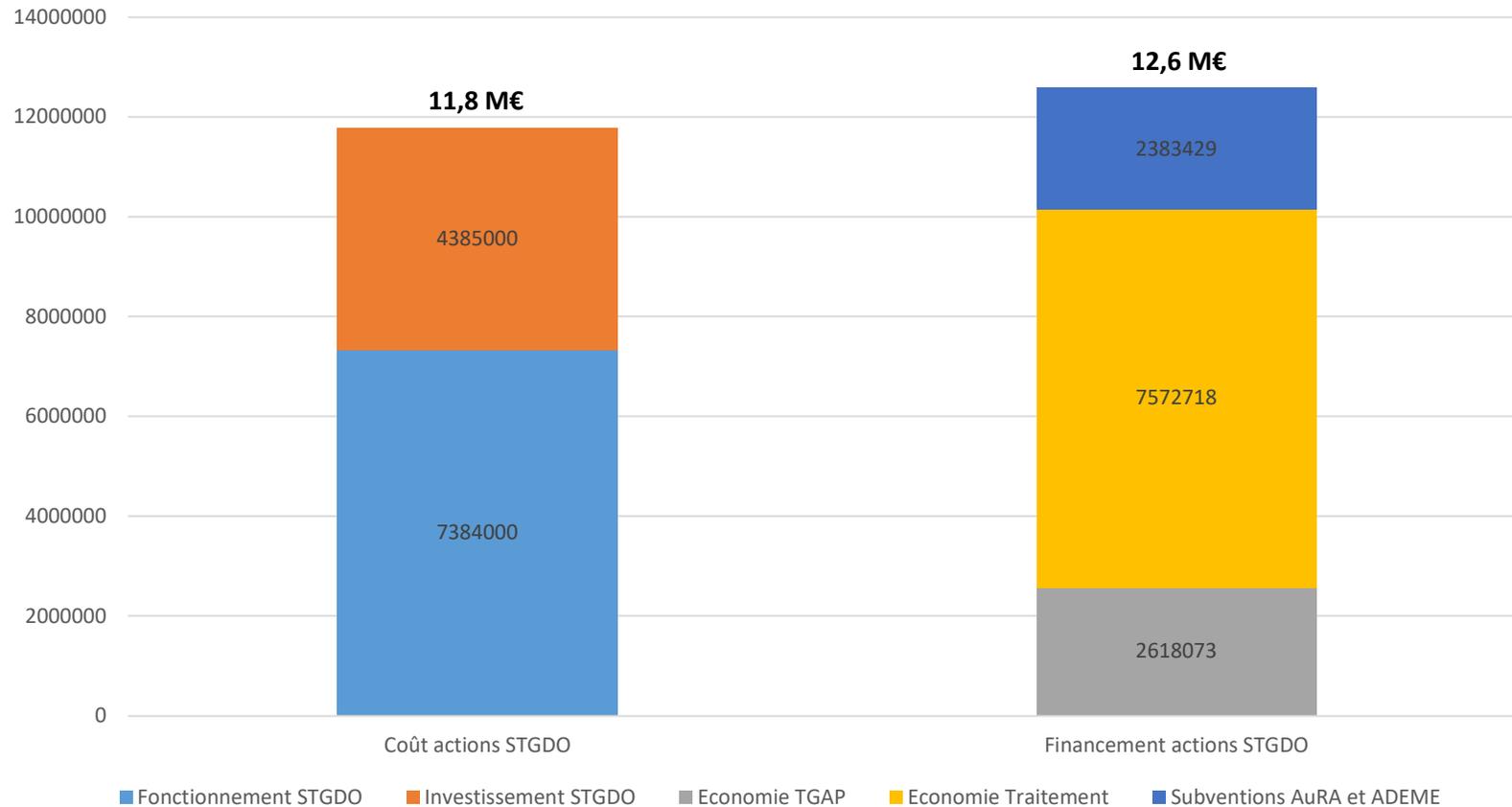


Nouvelle trajectoire de la TGAP : de 24€/t en 2019 à 59€/t en 2024, soit un coût de 2,3 M€ en 2024 (sans déploiement des actions STGDO).

Les actions déployée dans le cadre du STGDO doivent permettre d'économiser 45% de la TGAP en 2024, soit au global 2,6 M€ réaffectés au financement du STGDO sur la période 2019-2024 .

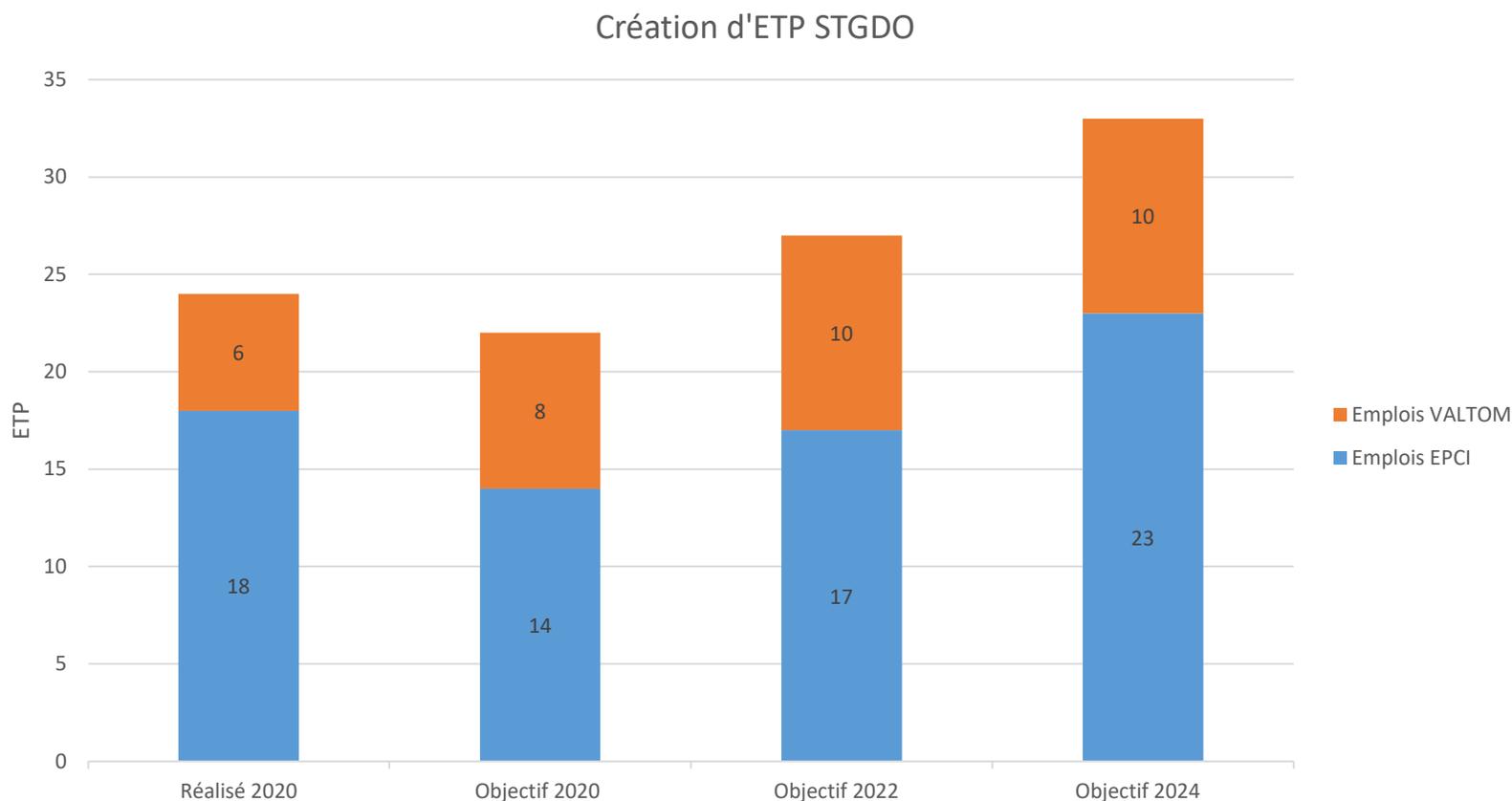
Prospective financière de la trajectoire STGDO

Financement du coût des actions STGDO 2019-2024



Le coût de déploiement des actions STGDO doit à minima s'autofinancer (coûts des investissements et du fonctionnement dont sont déduits les économies de TGAP, de traitement et les subventions), voir générer une économie de 800 000 € sur la période 2019-2024.

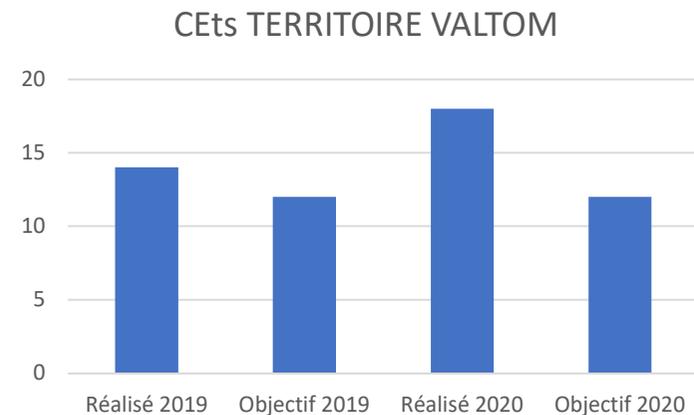
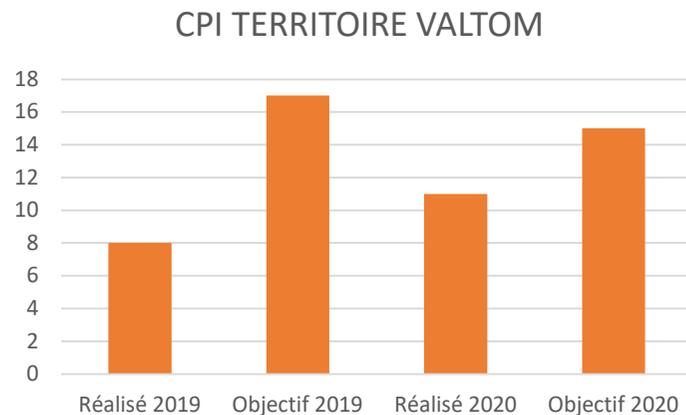
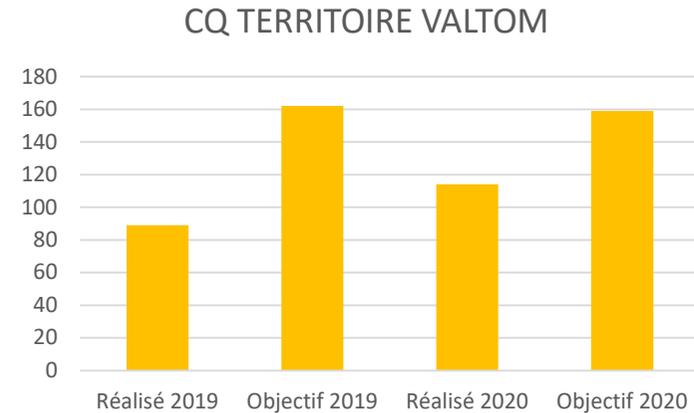
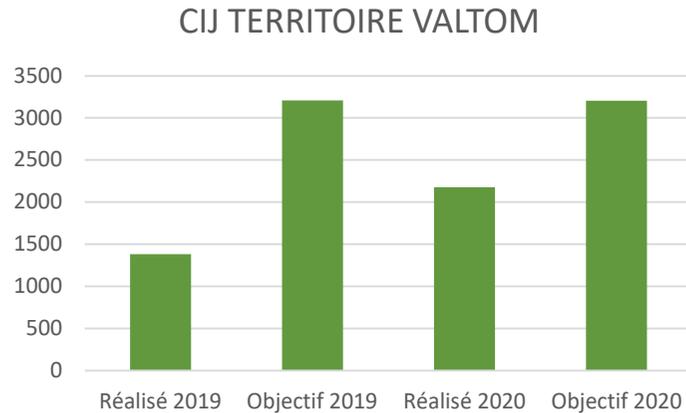
Moyens humains déployés en 2020 sur le déploiement du STGDO



En 2020, la création de 22 ETP STGDO était prévue sur le territoire VALTOM pour accompagner le déploiement du STGDO (dont un poste de coordonnateur).

Au 31/10/2020, 24 ETP ont été embauchés ou affectés au STGDO (6 VALTOM et 18 EPCI).

Composteurs déployés en 2020 dans le cadre du STGDO

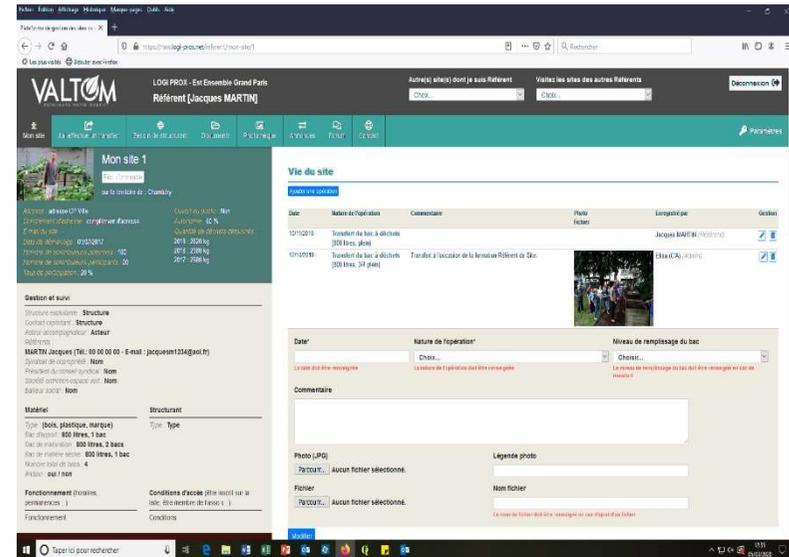


Composteurs individuels de jardin, composteurs de quartier, composteurs en pieds d'immeubles et composteurs en établissement déployés en 2019 et en 2020 (au 31/10/2020).

Le retard sur les objectifs s'explique du fait que l'étude STGDO a été finalisée en juin 2019 et du fait de la crise sanitaire de 2020. L'effort effectué en 2020 sur la distribution des CIJ, ainsi que l'accélération du déploiement des composteurs partagés sont toutefois notables.

Les actions STDO déployées ou en cours de déploiement

- Cellule biodéchets : réseau constitué entre les agents VALTOM et EPCI (guides composteurs, maîtres composteurs, référents STGDO)
- Formations des agents (guide composteur en 2020 / maître composteur en 2021 / gestion des déchets verts en 2022)
- Logi-prox : logiciel de cartographie et de suivi des composteurs partagés.



- Guides sur les déchets verts (collectivité + particuliers) : envoi d'un kit de communication dans toutes les communes courant novembre 2020.
- Campagne de communication « non au brûlage des déchets verts » s'inscrivant dans le plan pluriannuel de communication STGDO (2019-2024)





FIN

www.valtom63.fr